



Ordre du jour provisoire (annoté)

1. **Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
2. **Election du président, des vice-présidents et du rapporteur**
3. **Résultats de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé**
4. **Questions techniques et sanitaires**

- 4.1 Lutte contre les maladies génétiques

Ce point a été demandé par un Etat Membre. Le rapport fournit des informations sur l'impact des troubles génétiques sur la morbidité et la mortalité mondiales et souligne le rôle des services de génétique dans l'amélioration de la santé dans le monde.

- 4.2 Commerce international et santé

Ce point, demandé par un Etat Membre, a été reporté de la cent quinzième à la cent seizième session du Conseil. Le document décrit les efforts faits en collaboration avec d'autres organisations internationales pour développer les connaissances, élaborer des outils et des lignes directrices, et renforcer la capacité des Etats Membres à gérer les répercussions pour la santé des règles applicables au commerce international.

- 4.3 Nutrition et VIH/SIDA

Ce point a été demandé par un Etat Membre. Le rapport décrit les efforts faits pour intégrer la nutrition dans une riposte complète au VIH/SIDA et dans l'initiative « 3 millions d'ici 2005 ».

- 4.4 Sexospécificité, femmes et santé : prendre en compte la dimension sexospécifique dans les politiques et les programmes de l'OMS

Ce point a été demandé par un Etat Membre. A l'occasion du dixième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995), le document récapitule les réalisations actuelles, les problèmes qui restent à résoudre et les mesures proposées pour surmonter les inégalités en matière de santé entre hommes et femmes ou garçons et filles, et envisage la nécessité d'une stratégie et d'un plan d'action de l'OMS.

5. Questions administratives et financières

5.1 Principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources

En application de la décision WHA57(10), le document soumet à l'examen du Conseil un projet de principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources à l'échelle de l'Organisation.

5.2 Bureaux de l'OMS dans les pays et action en faveur des pays

Ce point, demandé par un Etat Membre, a été reporté de la cent quinzième à la cent seizième session du Conseil. Le document souligne les progrès accomplis en matière de renforcement de la présence de l'OMS dans les pays et recense les problèmes qui demeurent.

5.3 Comités du Conseil exécutif : composition du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration

5.4 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

6. Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

7. Questions soumises pour information

7.1 Mise en oeuvre de la résolution WHA55.16 sur l'action de santé publique internationale en cas de présence naturelle, de dissémination accidentelle ou d'usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire affectant la santé

Ce point a été demandé par un Etat Membre. Le rapport décrit les activités entreprises pour améliorer la gestion des risques de santé publique provoqués par la présence naturelle, la dissémination accidentelle ou l'usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire dans quatre domaines prioritaires : renforcement de la préparation et de l'action au niveau mondial ; mise à disposition d'outils afin d'améliorer la préparation au niveau national ; publication de recommandations internationales et d'informations techniques ; et évaluation de la mise au point de nouveaux outils.

7.2 Commission de l'OMS sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique : rapport de situation

Le document rend compte des activités de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique, créée en 2004 pour recueillir des données, récapituler les propositions des différents intervenants et analyser la question, et notamment les mécanismes de financement et d'incitation appropriés pour la création de nouveaux médicaments et d'autres produits contre les maladies qui touchent surtout les pays en développement.

7.3 Comités d'experts et groupes d'étude

Conformément au Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, un rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et les répercussions pour les programmes de l'OMS est soumis au Conseil.

8. Clôture de la session

Note : Lors de la consultation entre le Directeur général et les membres du Bureau du Conseil,¹ convoquée en application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, il a été décidé qu'un point sur la santé génésique et le développement économique national, demandé par un Etat Membre, serait traité dans le rapport de situation sur l'application de la stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux en matière de santé génésique, qui doit être présenté au Conseil à sa cent dix-septième session, conformément à la résolution WHA57.12.

= = =

¹ 23 mars 2005.